



# Déclaration commune de la société civile du Mali en vue de la COP14 de la Convention des Nations Unies sur la Désertification

RASCA PRODUCTION / Etienne Ramousse

## Les populations d'abord !

Au Sahel, les populations pauvres, et en particulier les femmes, qui vivent en milieu rural sont très vulnérables aux effets de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, car leurs moyens d'existence dépendent de ressources naturelles locales fragiles. Les acteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers et pêcheurs) doivent donc être placés au cœur de la gestion durable des terres et leurs droits d'accès aux ressources doivent être protégés.

**Nous appelons les parties réunies lors de la COP 14 à veiller à ce que la sécurité foncière des producteurs ruraux soit consacrée en directives pour favoriser la mise en place d'outils de gestion territoriale des terres.**

**Nous appelons les Parties à intensifier les moyens humains, matériels et financiers pour renforcer la résilience des populations rurales, en particulier les communautés vulnérables et les femmes.**

- Enfin, nous demandons à nos États, en particulier au gouvernement du Mali, d'accélérer la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole (LOA), dans le strict respect des fondamentaux qu'elle renferme et sur lesquels il serait contre-productif de revenir.

## Sécurité et Stabilité

Face à la dégradation des terres, la migration est devenue une stratégie de survie pour les jeunes ruraux. Au fur et à mesure que des mouvements migratoires vident les zones rurales, les villes se remplissent dans des conditions sanitaires souvent désastreuses. Certains jeunes désœuvrés s'enrôlent par ailleurs dans les bandes armées créant l'insécurité et l'instabilité au niveau des zones difficilement contrôlables par les États.

**Nous demandons aux décideurs réunis à la COP 14 et à nos Etats de prendre des mesures pour assurer une gestion efficace des ressources naturelles comme mesure phare de la lutte contre les migrations et l'insécurité.**

## Traduire les plans en actions

Convaincus que l'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres promue par la CNULD est le moyen par excellence de promouvoir la gestion durable des terres au niveau des Communes, des Cercles et des Régions du Mali :

- Nous demandons à l'État malien de poursuivre le processus de la NDT entamé en 2017, en (i) établissant la situation de référence (ii) procédant à la définition des cibles volontaires ainsi que les mesures associées, (iii) intégrant la NDT dans les politiques et engagements nationaux, (iv) mettant en œuvre les programmes/projets transformatifs et les mécanismes innovants de de financement, tout en associant les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des actions.
- La NDT doit avoir un objectif clairement affirmé de promouvoir et d'assurer (i) la sécurité alimentaire globale, en réduisant la dégradation et en augmentant la restauration des terres dégradées (ii) la préservation et la restauration des services rendus par les écosystèmes pour le bien-être des populations - communautés locales, peuples nomades, hommes, femmes, jeunes.

## Agir Ensemble à l'échelle mondiale

Convaincus que des efforts immédiats pour parvenir à la Neutralité en matière de Dégradation des Terres accéléreront la réalisation de nombreux objectifs de développement durable (sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté, etc.) :

**Nous appelons les Parties à traduire les engagements par des actions à grande échelle pour soutenir la résilience de l'environnement et des moyens de subsistance des populations.**

Les organisations communautaires de base et les organisations non gouvernementales jouent déjà un rôle important en termes de sensibilisation et d'actions concrètes auprès des populations locales (boisement, reboisement, Régénération Naturelle Assistée, restauration des sols, conservation des eaux et de la fertilité, gestion des feux de brousse, etc.).

**Les populations et leurs représentants doivent dès lors être encouragés, et les moyens nécessaires doivent être mis à leur disposition pour soutenir le déploiement de leurs initiatives et pratiques.**

**La société civile doit être associée à tous les processus décisionnels, et mise à contribution dans la définition, la mise en œuvre et le monitoring des politiques de lutte contre la désertification aussi bien à l'échelle internationale et régionale, que nationale et locale.**

La position de la société civile du Mali en vue de la COP14 de la CNULD s'intègre dans la position commune africaine qui, doit être soutenue par tous les pays au travers du slogan :

**< Une Afrique, Une Voix, Une Position >**

*Cette déclaration de la Société Civile du Mali est issue de l'atelier préparatoire du 16 août 2019 à Bamako, initié par la plateforme du Réseau des Femmes pour les Droits Environnementaux (REFEDE-Mali) représentant le Réseau Sahel Désertification au Mali.*